



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9787^e séance

Mardi 19 novembre 2024, à 16 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kariuki	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Algérie	M ^{me} Gasmi
	Chine	M. Niu Xiaoqiang
	Équateur	M ^{me} Barba Bustos
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Postel
	Fédération de Russie	M. Eremin
	France	M ^{me} Meyer
	Guyana	M ^{me} Benn
	Japon	M. Kitada
	Malte	M. Azzopardi
	Mozambique	M. Buanahagi
	République de Corée	M ^{me} Jieun Lee
	Sierra Leone	M ^{me} Spencer-Coker
	Slovénie	M ^{me} Carli Sitar
	Suisse	M. Carpenter

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance, suspendue le lundi 18 novembre à 13 h 40, est reprise le mardi 19 novembre à 17 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : J'encourage tous les orateurs et toutes les oratrices à limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, des efforts remarquables que vous avez déployés durant votre présidence du Conseil au cours de ce mois, et à vous remercier d'avoir organisé cette séance au niveau ministériel sur le Moyen-Orient. Nous remercions également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Nous nous réunissons aujourd'hui, alors que nous entrons dans la deuxième année de la guerre menée par Israël contre la bande de Gaza. Nous continuons d'assister à l'escalade de la violence et des massacres, tandis que les opérations militaires israéliennes contre le peuple palestinien frère se poursuivent et s'étendent même à la République libanaise, pays frère. Les forces d'occupation n'auraient pas pu poursuivre leurs crimes odieux si elles n'avaient pas bénéficié de l'impunité et si le Conseil de sécurité s'était montré capable d'assumer ses responsabilités. Mon pays a mis en garde contre la poursuite de l'agression israélienne et ses conséquences sur la sécurité régionale et internationale. Il a souligné la nécessité de mettre un terme à l'agression israélienne, qui fait obstacle à l'instauration de la paix. Dès le début de la crise, mon pays a appelé à un cessez-le-feu immédiat, à la fourniture sans entrave de l'aide humanitaire, à la libération des otages et à un engagement sérieux en faveur d'une paix durable. L'incapacité à mettre un terme à ces violations flagrantes est une source de vive inquiétude et soulève des questions légitimes sur l'incapacité du système international à mettre fin aux massacres d'innocents. À cet égard, le Royaume réaffirme sa condamnation et son rejet catégorique du génocide commis par Israël contre le peuple palestinien frère, qui a fait plus de 150 000 martyrs, blessés et disparus, pour la plupart des femmes et des enfants. Le Royaume condamne également l'interdiction faite à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de mener des opérations de secours dans les territoires palestiniens, ainsi que les obstacles posés à l'action d'autres organisations humanitaires pour fournir une aide au peuple palestinien frère.

Nous condamnons fermement les opérations militaires israéliennes visant le territoire libanais. Nous rejetons la menace pesant sur la sécurité et la stabilité du Liban, ainsi que la violation de son intégrité territoriale et le déplacement de ses citoyens. Le Royaume réaffirme son appui à nos frères en Palestine et au Liban dans les efforts qu'ils déploient pour surmonter les conséquences humanitaires catastrophiques de l'agression israélienne en cours. Nous appelons la communauté internationale à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en mettant un terme à l'agression et aux massacres perpétrés contre nos frères en Palestine et au Liban. Nous réaffirmons que la poursuite par Israël de ses crimes contre des innocents, ses violations persistantes du caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa et l'affaiblissement du rôle central de l'Autorité nationale palestinienne dans tous les territoires palestiniens compromettront les efforts visant à garantir les droits légitimes du peuple palestinien et à instaurer la paix dans la région.

Conscient de la gravité de la situation depuis le début de la crise, le Royaume a pris des mesures importantes grâce à ses actions conjointes au niveau international pour condamner l'agression israélienne illégale, réaffirmer le caractère central de la question palestinienne et exiger la fin de l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël. La semaine dernière, mon pays a accueilli le Sommet arabo-islamique conjoint extraordinaire présidé par S. A. R. le Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saud, Prince héritier et Premier Ministre du Royaume d'Arabie saoudite. Le Royaume a également présidé le comité ministériel chargé par le Sommet arabo-islamique conjoint tenu à Riyad en novembre 2023 d'effectuer des visites dans plusieurs pays afin d'appeler la communauté internationale à assumer ses responsabilités, à mettre fin à l'agression et à protéger les civils. Nos efforts concertés ont permis d'inciter un plus grand nombre de pays épris de paix à reconnaître l'État de Palestine et à appuyer les résolutions de l'Assemblée générale visant à accorder à la Palestine le statut de Membre à part entière de l'ONU. Nous avons également lancé l'Alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution des deux États, en partenariat avec l'Union européenne et le Royaume de Norvège, et nous appelons les autres pays à se joindre à cette initiative.

Pour terminer, mon pays continuera d'appuyer le droit des Palestiniens à l'autodétermination, la création d'un État palestinien le long des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et l'instauration d'une paix juste et globale conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale. Nous réaffirmons que le thème de notre session

d'aujourd'hui, « Mettre fin à la guerre et garantir une paix durable au Moyen-Orient », est un objectif auquel tout le monde adhère. C'est pourquoi nous devons déployer tous les efforts possibles pour y parvenir, en particulier par l'intermédiaire du Conseil, qui a la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Depuis un an, le Moyen-Orient traverse une période extrêmement dangereuse en raison de la guerre menée par Israël contre la bande de Gaza, qui s'est étendue au Liban et à plusieurs autres pays de la région. Cette guerre constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et exige une action urgente du Conseil de sécurité pour mettre un terme aux combats et empêcher l'ouverture de nouveaux fronts avant que le point de non-retour ne soit atteint.

La position de l'Égypte est claire depuis le début de la crise : nous condamnons la guerre d'Israël contre Gaza, le massacre systématique de civils, la destruction complète de la bande de Gaza et l'obstruction injustifiée de l'acheminement de l'aide. Cette position se traduit par un rejet total des mesures prises par Israël pour transformer la bande de Gaza en une zone inhabitable et de sa tentative de déplacer de force les Palestiniens hors de leur terre ancestrale. L'Égypte s'oppose fermement à ces pratiques, qui sont érigées en infractions par le droit international, tout comme elle rejette les meurtres et les enlèvements de civils, ainsi que les actes visant à semer la terreur et toutes les pratiques terroristes. L'Égypte demande que tous les auteurs de crimes contre le peuple palestinien et le personnel des Nations Unies répondent de leurs actes.

En vertu de ses responsabilités régionales et de son devoir moral et humanitaire, l'Égypte s'est attachée, de concert avec le Qatar et les États-Unis d'Amérique, à jouer un rôle de médiation pour obtenir un cessez-le-feu et la libération des otages et des prisonniers. Elle a aussi œuvré pour surmonter les obstacles à l'acheminement de l'aide dans la bande de Gaza via le point de passage de Rafah, jusqu'à ce qu'il soit fermé après que l'armée israélienne a pris le contrôle du côté palestinien du point de passage. Malheureusement, tous ces efforts intenses ont été vains. La guerre n'a pas pris fin. Au contraire, Israël a intensifié son agression en imposant un siège inhumain et asphyxiant au nord de la bande de Gaza, en provoquant une famine et en prenant massivement pour cible les installations civiles, en particulier les hôpitaux et les écoles. Ce sont là des horreurs dignes de l'âge des ténèbres.

Comment le Conseil de sécurité peut-il rester les bras croisés face à la politique d'Israël qui, depuis plus d'un an, tue, prend pour cible et affame des civils de manière délibérée et généralisée ? Laisser ces horreurs se produire est une honte qui ne peut être effacée que par une cessation immédiate de la guerre. Combien de promesses ont été faites ici sans être tenues ? Combien d'enquêtes ont été menées sans aboutir à quoi que ce soit ? Combien de résolutions ont été adoptées sans être mises en œuvre ? Il est temps de mettre fin à cette guerre brutale. Combien de vies innocentes ont été perdues ? L'Égypte rappelle ici que toute effusion de sang est interdite. Il n'y a pas de différence entre le sang d'un être humain et celui d'un autre. Œuvrons d'abord ensemble pour mettre fin à l'effusion de sang, après quoi des efforts de médiation efficaces et sincères pourront être déployés pour trouver des approches et des mécanismes judicieux pour régler les autres questions. Parce qu'elle croit à la paix, au dialogue et à la non-violence, et parce qu'elle est convaincue que les reproches et les accusations mutuelles ne suffiront pas à mettre fin à la guerre, l'Égypte demande au Conseil d'envisager les mesures suivantes.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit adopter une résolution, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, dans le but d'instaurer un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza, d'ouvrir tous les points de passage pour permettre un accès sans entrave à l'aide, d'autoriser les organisations humanitaires et les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui joue un rôle irremplaçable, à s'acquitter de leur mission humanitaire et de secours, de garantir la mise en œuvre des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur l'interdiction des déplacements de population ou de tout changement démographique ou géographique dans la bande de Gaza, et d'empêcher l'exportation d'armes et de munitions à destination d'Israël afin d'arrêter la machine de guerre. En ce qui concerne le Liban, la guerre menée par Israël doit également cesser, l'armée israélienne doit se retirer du territoire libanais et la résolution 1701 (2006) doit être pleinement mise en œuvre.

Deuxièmement, des négociations doivent être menées pour transformer le cessez-le-feu en une trêve permanente qui mette fin une fois pour toutes à l'agression contre Gaza.

Troisièmement, il faut aider l'Autorité palestinienne à assumer la gouvernance et l'administration de la bande de Gaza afin d'engager un processus qui permettra

de remédier aux conséquences destructrices de la guerre, de rétablir des conditions de vie normales et de lancer des projets de relèvement rapide et de reconstruction en coopération avec l'ONU et avec l'appui financier et politique de la communauté internationale.

Quatrièmement, il faut relancer le processus de paix afin de ramener les deux parties, Israéliens et Palestiniens, à la table des négociations, de mettre fin à l'occupation et de mettre en œuvre la solution des deux États, de sorte que l'État indépendant de Palestine puisse vivre côte à côte avec Israël.

Cinquièmement, la communauté internationale ne doit reconnaître aucune mesure unilatérale israélienne visant à imposer un fait accompli, en particulier les tentatives d'Israël d'annexer des terres palestiniennes en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza. Elle doit également mettre en œuvre les dispositions de la résolution ES-10/24 de l'Assemblée générale, en s'abstenant de prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par l'occupation.

Toutes les crises portent en elles les germes d'une solution. De cette terrible souffrance doit naître l'espoir. La seule solution est une paix juste, le rétablissement des droits du peuple, la garantie de la sécurité pour tous sans exception, le retour de tous dans leurs foyers, la guérison de toutes les blessures, la fin de la famine et la fin du terrorisme par n'importe quelle partie contre n'importe quel être humain. Le temps est venu de mettre fin à l'occupation et de créer un État palestinien sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre délégation à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous souhaiter plein succès dans les travaux du Conseil. Nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, qui préside cette séance spéciale sur la situation au Moyen-Orient, et je remercie M. Tor Wennesland de son exposé.

La Jordanie s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes.

La région est témoin d'une escalade dangereuse et catastrophique causée par l'agression continue d'Israël contre le Territoire palestinien occupé et le Liban, qui a entraîné la mort de plus de 44 000 Palestiniens et de

milliers de Libanais. Par ailleurs, l'armée d'occupation israélienne a détruit les infrastructures de la bande de Gaza, notamment les écoles, les hôpitaux, les maisons, les installations des Nations Unies et les lieux de culte, et a utilisé la famine comme une arme contre des millions d'habitants de Gaza. Cela a été confirmé par le récent rapport (A/79/363) du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, qui a conclu que la guerre d'Israël à Gaza présente des éléments caractéristiques d'un génocide en raison des conditions dangereuses délibérément imposées aux Palestiniens qui y vivent.

L'agression continue d'Israël est le résultat de la non-application de l'obligation de rendre des comptes et d'une politique d'impunité. Le Gouvernement israélien se croit au-dessus du droit international, du droit international humanitaire, des décisions de la Cour internationale de Justice et des résolutions du Conseil de sécurité. Nous devons insister sur la nécessité pour le Conseil d'assumer ses responsabilités et d'imposer un cessez-le-feu immédiat à Gaza et au Liban, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il est impératif de mettre immédiatement en place des mesures permettant d'acheminer l'aide humanitaire de manière durable afin d'épargner la vie de civils non armés qui meurent de faim en raison du siège délibéré de Gaza par Israël et de sa politique de punition collective contre des millions de Palestiniens.

La Jordanie continuera à fournir une aide humanitaire à Gaza, en coopération avec nos frères et nos partenaires internationaux. Elle a envoyé à ce jour près de 51 000 tonnes d'aide par le biais du couloir humanitaire terrestre, dans 117 convois de plus de 4 000 camions, pour un montant de 133 millions de dollars, en coopération avec les pays partenaires et les organisations internationales compétentes. La Jordanie a également envoyé 53 aéronefs pour acheminer de l'aide, dont 13 aéronefs de la Royal Jordanian Air Force (Armée de l'air royale jordanienne), en coopération avec l'Organisation caritative hachémite jordanienne, et 40 aéronefs en coopération avec des organisations internationales et les organismes des Nations Unies. La Jordanie a effectué son premier largage le 5 novembre 2023 et depuis lors, 389 autres largages ont été effectués pendant la guerre dans différentes parties du nord et du sud de la bande de Gaza et dans des zones proches des hôpitaux de campagne et des centres chirurgicaux jordaniens à Tel al-Hawa, Khan Younès et l'église Saint-Porphyre. Dans ce contexte, nous demandons que tous les points de passage soient ouverts afin de permettre

l'entrée de l'aide, et nous soulignons la nécessité d'appliquer les conclusions de la conférence sur le thème « Appel à l'action : Aide humanitaire urgente pour Gaza », qui a été accueillie par la Jordanie et co-organisée par la Jordanie, la République arabe d'Égypte et l'ONU.

Pendant que le Gouvernement israélien continue de commettre des crimes de guerre, nous appelons le Conseil et les pays qui respectent le droit international humanitaire à faire pression pour qu'il soit appliqué et protégé sans deux poids deux mesures, à mettre immédiatement fin aux livraisons d'armes à Israël et à imposer des sanctions au Gouvernement israélien et à ses responsables extrémistes, qui diffusent une culture de la haine, incitent au meurtre, justifient l'assassinat d'innocents et entraînent la région vers une escalade généralisée. Cela est d'autant plus important que le Gouvernement israélien et son président font fi des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, des arrêts de la Cour internationale de Justice et des appels de la communauté internationale à mettre fin à la guerre.

Les mesures d'escalade du Gouvernement extrémiste israélien visent également la Cisjordanie et Jérusalem occupée. Les mesures de ce type les plus choquantes sont la violence et le terrorisme infligés par les colons aux civils palestiniens et à leurs biens, avec la protection du Gouvernement israélien, et qui se sont intensifiés d'une manière sans précédent depuis le début de l'agression contre la bande de Gaza. Nous condamnons ces attaques avec la plus grande fermeté et tenons Israël, Puissance occupante, pour responsable de la protection du peuple palestinien et des travailleurs humanitaires opérant dans le Territoire palestinien occupé. Nous appelons la communauté internationale à imposer des sanctions nationales et internationales à ces colons.

À cet égard, nous condamnons les récentes déclarations racistes et incendiaires du Ministre israélien des finances, qui a appelé à l'imposition de la souveraineté israélienne sur la Cisjordanie occupée et à la construction et à l'expansion des colonies. Nous rappelons qu'Israël n'a aucune souveraineté sur le Territoire palestinien occupé et que ces déclarations et mesures israéliennes illégales sont en violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016), ainsi que de la conclusion de la Cour internationale de Justice selon laquelle l'occupation et les colonies israéliennes et l'annexion par Israël du Territoire palestinien occupé sont illégales. Nous insistons sur le fait qu'Israël doit respecter le statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem. La Jordanie continuera à les sauvegarder et à les

protéger dans le cadre de la tutelle hachémite historique sur les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem, et elle réaffirme l'invalidité et l'illégalité des mesures prises par Israël à Jérusalem visant à effacer son identité et à modifier sa démographie, en violation de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Nous appelons également les partenaires internationaux à apporter un soutien financier, politique et juridique à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de garantir qu'il continue à fournir ses services vitaux aux quelque 6 millions de réfugiés palestiniens dans ses cinq zones d'opération, conformément au mandat qui lui a été confié par l'ONU, à un moment où l'Office est soumis aux tentatives illégales d'Israël de le liquider. Plus récemment, la Knesset a adopté deux lois qui interdisent les activités de l'Office et révoquent les immunités accordées à son personnel et à ses installations dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces mesures constituent de graves violations des obligations d'Israël en vertu du droit international, ainsi que de l'inviolabilité de l'Office, de ses installations et de son personnel en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946.

En conclusion, nous appelons le Conseil à prendre des mesures efficaces pour mettre fin à la dangereuse escalade israélienne à Gaza et au Liban, qui se poursuivra inévitablement si le Gouvernement israélien n'est pas amené à répondre de ses actions, qui sont en train de détruire le présent et l'avenir de la région. Nous demandons également au Conseil de faire un réel effort pour établir un État palestinien indépendant et viable, conformément à la solution des deux États et sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU. C'est le seul moyen de parvenir à une paix juste, durable et globale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Yıldız (Türkiye) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient, en particulier à Gaza, reste très préoccupante. Faute d'une mobilisation résolue du Conseil de sécurité, la crise continuera de s'aggraver. Ce à quoi nous assistons à Gaza est une tragédie humanitaire sans précédent dans sa portée et sa gravité. Il s'agit d'une catastrophe causée par l'homme. La quasi-totalité de la population est déplacée, et selon les dernières informations, le nombre de morts a dépassé 43 000, dont une majorité de femmes et

d'enfants, tandis que d'autres se trouvent encore sous les décombres. La semaine dernière, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a averti que les conditions de vie à Gaza étaient impropres à la survie humaine. Les hôpitaux, les écoles et les convois d'aide humanitaire sont pris pour cible et l'accès à l'aide reste entravé.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'épine dorsale des opérations humanitaires à Gaza, est confronté à de graves difficultés qui l'empêchent de mener ses opérations. Des mesures législatives menacent son existence, compromettant les perspectives de retour des réfugiés palestiniens, ainsi que la vision à deux États.

Les agissements d'Israël à Gaza, en Cisjordanie et au Liban sont les conséquences de son impunité prolongée. L'ONU, créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a été conçue pour prévenir de telles violations. Aujourd'hui, ses principes sont remis en question. Le Conseil ne peut pas rester les bras croisés alors que le personnel des Nations Unies est pris pour cible – près de 300 de ses membres ont été tués – et que des mécanismes humanitaires essentiels sont mis en péril. Les violations de la Charte des Nations Unies et du droit international sont indéniables. Il est temps d'agir.

La Türkiye appelle à prendre des mesures immédiates. Il faut d'abord obtenir un cessez-le-feu, garantir un accès humanitaire sans entrave et protéger les civils. Deuxièmement, nous appelons à la mise en œuvre de la résolution ES-10/24 de l'Assemblée générale en vue de mettre fin à l'occupation israélienne illégale dans les délais prévus. Conformément à cette résolution, 52 pays et deux organisations internationales ont adressé une lettre commune au Conseil de sécurité pour demander l'arrêt des transferts d'armes vers Israël. Troisièmement, la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État souverain doit être sérieusement envisagée par tous les États Membres, en particulier par les membres du Conseil de sécurité, afin d'appuyer la solution des deux États. Quatrièmement, la sauvegarde et la protection de l'UNRWA relèvent de notre responsabilité commune jusqu'à la réalisation de la solution des deux États.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de son mandat, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales en agissant maintenant. Une paix juste et durable est inenvisageable si l'on ne s'attaque pas aux aspects fondamentaux de la question palestinienne. La Türkiye reste déterminée à soutenir tout effort en faveur d'une solution des deux États, reposant sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale d'un État de Palestine indépendant, souverain et d'un seul tenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que votre pays ami de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous saluons la participation de M. David Lammy, Ministre des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni, à la présente séance.

La séance d'aujourd'hui a lieu alors que la bande de Gaza continue de subir une catastrophe humanitaire sans précédent en raison de l'agression israélienne contre la bande de Gaza, qui dure depuis plus d'un an et qui s'est étendue à la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. En outre, les attaques israéliennes répétées contre les Palestiniens se sont intensifiées, y compris la profanation des lieux saints et l'expansion des colonies. Cette agression s'est également étendue au Liban, violant sa souveraineté et son intégrité territoriale et faisant un grand nombre de victimes. Ces attaques ont aussi pris pour cible la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Depuis le début de la guerre, l'État du Qatar met en garde contre ses répercussions et s'efforce de les éviter, de mettre fin aux effusions de sang et d'atténuer les souffrances humaines de toutes les parties grâce à des efforts de médiation sincères menés en partenariat avec la République arabe d'Égypte et les États-Unis d'Amérique. Ces efforts diplomatiques ont permis de convaincre Israël et le Hamas d'annoncer une trêve humanitaire et un cessez-le-feu en novembre 2023. Au cours de cette période, un échange de prisonniers et de détenus a eu lieu, au cours duquel plus de 100 otages israéliens détenus dans la bande de Gaza et des centaines de Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes ont été libérés. Des camions d'aide humanitaire ont également été autorisés à entrer dans la bande de Gaza. Ces efforts ont été salués et soutenus par le Conseil de sécurité et la communauté internationale.

L'État du Qatar a toujours mis l'accent sur la transparence et la crédibilité de ses efforts de médiation et a informé les parties, lors de ses dernières tentatives de parvenir à un accord, qu'il suspendrait ses efforts de médiation entre Israël et le Hamas si un accord n'était pas conclu à la fin de ce cycle de pourparlers. Nous reprendrons nos efforts avec les partenaires une fois que les parties feront preuve de suffisamment de bonne foi pour mettre fin à la guerre et aux souffrances humaines des civils à Gaza. L'État du Qatar ne ménagera alors aucun effort pour mettre fin à la guerre et garantir la libération des prisonniers et des détenus.

Ces derniers jours, le Conseil de sécurité a entendu des exposés sur la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Des rapports internationaux ont mis en garde contre une famine imminente. Face à cette situation, le Conseil doit imposer un cessez-le-feu immédiat et global et faire appliquer les résolutions pertinentes, notamment les résolutions 2720 (2023) et 2735 (2024).

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient consitue l'épine dorsale des efforts visant à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous réaffirmons l'importance de soutenir le mandat confié à l'Office, conformément à la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale. Nous soulignons également le droit des réfugiés palestiniens de retourner dans leur patrie, un droit consacré par la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité.

L'État du Qatar souligne une fois de plus la nécessité de mobiliser les efforts régionaux et internationaux pour mettre fin à l'agression israélienne contre le Liban et de faire preuve de solidarité pour prévenir un embrasement régional. Nous réaffirmons l'importance que revêt la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006).

La seule voie qui mène à la stabilité et à la prospérité dans la région passe par un règlement politique global et juste de la question palestinienne sur la base du droit international et des résolutions de la légitimité internationale. Il faut mettre fin à l'occupation israélienne et aux activités de colonisation, et réaffirmer la vision d'une solution des deux États sur la base des frontières de 1967, conformément à la résolution 2334 (2016).

Pour terminer, nous soulignons l'engagement ferme de l'État du Qatar à soutenir le peuple palestinien frère jusqu'à ce qu'il jouisse de tous ses droits légitimes, au premier rang desquels son droit à l'autodétermination et à un État indépendant, pleinement souverain et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appelons de nouveau le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. David Lammy d'avoir présidé la séance d'hier et je félicite le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie également M. Wennesland de son exposé.

Nous approuvons ce qui a été dit hier et aujourd'hui, à savoir que la priorité est désormais de parvenir à un

cessez-le-feu immédiat et rapide à Gaza et au Liban et de lever tous les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire à grande échelle. En outre, la protection des civils et des travailleurs humanitaires ainsi que la libération des détenus et des otages doivent être garanties, et toutes les parties doivent respecter leurs engagements conformément au droit international et aux résolutions pertinentes, y compris la résolution 1701 (2006). Dans le même temps, il est absolument nécessaire de définir une vision claire et d'élaborer des solutions durables pour mettre fin à la guerre à Gaza et au conflit israélo-arabe dans son ensemble. Nous ne pouvons rester bloqués dans ces cycles de destruction et de reconstruction ni accepter de revenir au statu quo d'avant le 7 octobre 2023, en particulier au vu des énormes pertes humaines causées par cette guerre et compte tenu des prévisions selon lesquelles le relèvement devrait prendre plusieurs décennies, y compris s'agissant des traumatismes psychologiques subis par les personnes qui ont vécu les horreurs de cette guerre et qui ont perdu des proches et tous leurs biens.

Face à ces évolutions dangereuses, il est clair que nous avons aujourd'hui une responsabilité historique : soit nous faisons de cette tragédie un tournant pour la région, pour passer des conflits et des guerres à la paix et à la prospérité, soit nous laissons la région s'enfoncer davantage dans l'abîme de la violence et de l'instabilité.

Pour mettre fin au conflit, il faut une vision globale qui va au-delà des mesures immédiates. Mon pays a déjà exposé sa vision à cet égard. Il s'agit d'établir une mission internationale temporaire, demandée officiellement par l'Autorité palestinienne, pour gérer efficacement la crise humanitaire à Gaza, consolider l'état de droit et entreprendre une réforme globale de l'Autorité palestinienne. La Cisjordanie et la bande de Gaza doivent être réunies sous l'Autorité palestinienne. Tout cela nécessitera le concours constructif et efficace d'Israël et des principaux partenaires régionaux et internationaux, au premier rang desquels les États-Unis. Pour concrétiser cette vision, il faut mettre fin à l'occupation et établir un processus politique clair, assorti d'une feuille de route transparente, contraignante et irréversible, sur la base de la solution des deux États, qui pourvoie à la création d'un État palestinien souverain et indépendant vivant côte à côte avec l'État d'Israël. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création de l'Alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution des deux États, dont la première réunion s'est tenue à Riyad.

Nous insistons sur l'importance d'admettre la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière, ce qui est une étape indispensable sur la voie

de la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Les efforts externes ne pourront pas à eux seuls aboutir à cette solution. Pour que la paix puisse advenir, il faut qu'on y travaille avec diligence de l'intérieur et qu'on donne suite aux initiatives proposées par la communauté internationale. Cela exige également de renoncer aux discours de haine et de s'abstenir de toute mesure unilatérale telle que l'escalade en Cisjordanie et l'intensification des activités de colonisation.

Le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient restera central et indispensable tant que la situation actuelle des réfugiés palestiniens perdurera. La législation adoptée récemment par Israël contre l'Office menace non seulement l'action humanitaire, mais aussi la stabilité de la région.

Mon pays se félicite des efforts déployés par les membres du Conseil depuis le début de la crise. Mais le Conseil doit restaurer sa crédibilité et son rôle. Bien qu'il dispose de nombreux outils, ces crises graves exigent des mesures extraordinaires. Pour réussir, le Conseil de sécurité devra pouvoir compter sur une véritable coopération entre ses membres et sur la volonté ferme de toutes les parties concernées de mettre fin à la guerre pour permettre la concrétisation de la solution des deux États.

Pour terminer, j'affirme que les Émirats arabes unis continueront à déployer des efforts diplomatiques et humanitaires pour soutenir le peuple palestinien frère et son droit à l'autodétermination. Nous œuvrerons pour la paix et la sécurité de tous les peuples de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Malgré les décennies d'occupation israélienne, les hostilités systématiques d'Israël et ses crimes barbares, la cause palestinienne bénéficie toujours d'un large appui de la part de tous les pays qui croient au droit international et aux principes de justice et des droits humains. Chaque fois que l'entité d'occupation israélienne prend de nouvelles mesures hostiles pour liquider cette juste cause, effacer l'histoire et altérer la géographie, le soutien au peuple palestinien dans le monde entier ne fait que croître. Le fait est que quiconque pense que le meurtre, le génocide et le déplacement forcé contribueront à liquider la question palestinienne se berce d'illusions, et les partisans de la loi du plus fort se trompent. Les crimes et les massacres perpétrés par Israël ne feront qu'inciter les

personnes vivant sous occupation en Palestine, en Syrie et au Liban à continuer de lutter pour leurs droits légitimes et à renforcer leur détermination à reprendre possession de leurs terres occupées en invoquant le droit international.

L'entité d'occupation a continué de tuer des civils et de détruire des infrastructures civiles, tout en provoquant des déplacements forcés et en prenant pour cible le personnel humanitaire, dont 243 employés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Des journalistes ont été délibérément pris pour cible, l'ONU et le Secrétaire général ont essuyé des provocations et l'UNRWA a été interdit. Tous ces éléments sont autant de violations flagrantes du droit international et de la Charte des Nations Unies et illustrent l'approche et les politiques criminelles et d'exclusion profondément ancrées des autorités d'occupation. Les crimes que commet aujourd'hui les autorités d'occupation sont le prolongement de ceux commis il y a des décennies par Haganah, Stern et Irgun, des groupes terroristes d'alors. Les assassinats par Israël d'équipes internationales et de membres du personnel des Nations Unies rappellent le meurtre du premier médiateur international des Nations Unies, le comte Folke Bernadotte, de Suède. Son assassin avait ensuite été élu Premier Ministre de l'entité d'occupation.

Les crimes de l'occupation ne pourraient se poursuivre sans le soutien multiforme que les États-Unis et un certain nombre de leurs alliés apportent à Israël pour que ses criminels de guerre puissent agir en toute impunité. L'arrogance et l'agression d'Israël ont attisé les flammes de la guerre dans la bande de Gaza, plaçant l'ensemble de la région au bord d'un conflit plus large. Il est grand temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités et sauve des vies en mettant fin au génocide et au nettoyage ethnique en Palestine. Il est grand temps de mettre fin au bombardement et à l'invasion terrestre du Liban par Israël, ainsi qu'à ses attaques barbares répétées contre la Syrie. C'est la priorité immédiate. Il est inacceptable que le Conseil de sécurité soit pris en otage par la décision politique d'un seul État, qui souhaite faciliter et prolonger l'occupation israélienne au détriment de la sécurité et de la vie des populations de toute la région. Dans sa volonté d'embraser la région, l'entité israélienne mène des attaques quasi quotidiennes contre le territoire syrien, prenant pour cible des civils pacifiques, notamment des femmes et des enfants, à leur domicile, ainsi que des zones résidentielles où se trouvent les locaux de missions diplomatiques et des bureaux des Nations Unies. Ces attaques visent également les infrastructures économiques et les infrastructures de services, notamment les routes, les ponts et les points de passage frontaliers utilisés par les habitants de notre pays frère, le Liban, pour tenter d'échapper à la machine de guerre israélienne.

Le Sommet arabo-islamique organisé il y a quelques jours par l'Arabie saoudite, pays frère, a réaffirmé sa condamnation catégorique de l'agression israélienne contre la Syrie et a exhorté le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités, à prendre les mesures énergiques qui s'imposent pour mettre fin aux crimes de l'occupation et à appliquer ses résolutions pertinentes afin de mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan arabe syrien.

Nous mettons en garde contre les conséquences potentielles de l'escalade actuelle du conflit par Israël dans notre région, qui pourrait déclencher un chaos et une déstabilisation généralisés qui, à leur tour, constitueraient une menace contre la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous exhortons le Conseil de sécurité à empêcher cela et à appliquer immédiatement ses résolutions pertinentes, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), afin de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes en Palestine, en Syrie et au Liban et d'assurer la création d'un État palestinien souverain avec Jérusalem pour capitale, afin qu'il puisse devenir un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

La Syrie réaffirme son rejet catégorique des mesures unilatérales dangereuses et sans précédent prises par les autorités d'occupation israéliennes pour saper l'UNRWA et interdire ses activités dans le territoire palestinien, allant jusqu'à le qualifier à tort d'organisation terroriste. Mon pays insiste sur la nécessité de permettre à l'UNRWA d'accomplir son mandat en Palestine occupée et dans les pays d'accueil, y compris la Syrie, et de lui assurer le financement nécessaire à cette fin.

Enfin, la Syrie condamne les attaques délibérées d'Israël contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et souligne qu'il importe d'assurer la sécurité du personnel non seulement de la FINUL, mais aussi de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, tout en veillant à ce que leurs mandats ne soient pas compromis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

Le texte intégral de ma déclaration sera publié en ligne.

L'Union européenne, comme d'autres, est profondément préoccupée par l'escalade militaire tragique et par les risques qu'elle fait courir à l'ensemble de la région. Nous renouvelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, à la libération inconditionnelle de tous les otages, à la cessation durable des hostilités, à l'amélioration urgente de l'accès et à la distribution pérenne d'une aide humanitaire en quantité suffisante dans toute la bande de Gaza, conformément à la résolution 2735 (2024).

L'Union européenne déplore le nombre inacceptable de victimes civiles, en particulier parmi les femmes et les enfants, à Gaza et en Cisjordanie, ainsi que les niveaux catastrophiques de la faim et le risque imminent de famine causés par l'insuffisance de l'aide qui entre à Gaza. Nous condamnons également à nouveau, avec la plus grande fermeté, les attaques terroristes barbares commises par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023.

Nous réaffirmons notre attachement inébranlable à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution des deux États, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et notre volonté de mettre en œuvre la résolution 2334 (2016). À cette fin, la deuxième réunion de suivi de l'Alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution des deux États, qui fait suite à la première réunion officielle organisée par l'Arabie saoudite, sera organisée par l'Union européenne, conjointement avec la Belgique, à Bruxelles.

Nous soulignons le rôle essentiel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La troisième tranche des financements de l'Union européenne pour l'année 2024 à l'UNRWA a été versée en octobre, ce qui porte notre appui financier à l'Office cette année à 82 millions d'euros. L'Union européenne et ses États membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds de l'UNRWA, au fil des ans et aujourd'hui. Des contributions similaires sont prévues pour l'année prochaine. Nous condamnons toute tentative d'abroger l'accord de 1967 entre Israël et l'UNRWA ou d'entraver de toute autre manière la capacité de l'Office de s'acquitter de son mandat.

L'Union européenne condamne la nouvelle escalade en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, qui fait suite à l'intensification de la violence des colons, à l'expansion des colonies de peuplement illégales et à l'opération militaire israélienne. L'Union européenne envisage de prendre des mesures restrictives supplémentaires contre les colons extrémistes et les entités et organisations qui les appuient, ainsi que contre le Hamas et le Jihad islamique palestinien.

Nous exprimons notre plus profonde préoccupation au sujet de l'escalade militaire au Liban. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat de part et d'autre de la Ligne bleue et à la mise en œuvre intégrale et symétrique de la résolution 1701 (2006). Et bien entendu, nous appuyons le rôle fondamental de stabilisation joué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et condamnons les attaques dont elle fait l'objet.

Enfin, l'Union européenne demeure déterminée à mettre fin à l'impunité et à faire en sorte que les auteurs de violations du droit international et du droit international humanitaire répondent de leurs actes, et nous rappelons l'importance d'appuyer et de mettre en œuvre les décisions des juridictions internationales.

La séance est levée à 17 h 55.